

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC

(53.3 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi-Ouest :

Que le conseil a adopté le 12 septembre 2018, le projet de règlement no P06-2018 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest (SADR-04) ;

Qu'une assemblée publique se tiendra :

Date : 20 novembre 2018

Heure : 19 h 00

Lieu : Salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est, La Sarre (Québec)

Objet : Fournir des explications sur les modifications proposées au projet de règlement no P06-2018 et, le cas échéant, ses effets sur les plans et règlements des municipalités ou le SADR.

Entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Que les documents ci-après :

- Projet de règlement P06-2018 (Projet de règlement modifiant le règlement 03-2016 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest) ;
- Résolution d'adoption du projet de règlement ;

- Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme.

puissent être consultés :

- Au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou,
- Sur l'inforoute, à l'adresse suivante : www.mrcao.qc.ca

Résumé du projet de règlement :

Le projet de règlement P06-2018 vise à modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest afin de :

- Changer les limites des grandes affectations du territoire selon le résultat de la caractérisation de la zone agricole permanente ;
- Mettre en place des mesures adéquates de contrôle de l'implantation d'usages non agricole dans l'affectation *Agricole dynamique* ;
- Intégrer la délimitation des îlots déstructurés et en définir les usages autorisés ;
- Permettre les activités para-industrielles liées au transport dans l'affectation *Ressources naturelles* ;
- Attribuer une affectation *Récréo-conservation* sur une partie du territoire de la municipalité de Palmarolle ;
- Ajuster les limites de l'affectation *Villégiature* sur le territoire de la ville de La Sarre ;
- Ajouter des mesures de protection autour du site de disposition/valorisation des boues septiques ;
- Clarifier quelques définitions, cartographier le parc industriel et ajuster certaines dispositions administratives.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 24 octobre 2018



Nicole Breton
Secrétaire-trésorière
Directrice générale